

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 – 11 octobre 2017**

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" à sa vingt-sixième session (10 – 14 juillet 2017) (document WO/PBC/26/11) et à sa vingt-septième session (11 – 15 septembre 2017) (document WO/PBC/27/15).

2. *Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées*

i) à prendre note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/26/11 et WO/PBC/27/15) et

ii) à approuver les recommandations formulées par le Comité du programme et budget dans les documents WO/PBC/26/11 et WO/PBC/27/15.

3. En particulier, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à examiner les questions en suspens indiquées dans le document WO/PBC/27/15 sous les points 9.a) "Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019" (document A/57/6), 9.b) "Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027" (document A/57/9) et 12 "Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI" (documents A/57/7 et A/57/8).

[Les documents WO/PBC/26/11
et WO/PBC/27/15 suivent]

Comité du programme et budget

Vingt-sixième session
Genève, 10 – 14 juillet 2017

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/26/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/26/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
EN 2016

document WO/PBC/26/2.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le rapport sur l'exécution du programme en 2016 (document WO/PBC/26/2) et tenant compte de son caractère d'autoévaluation du Secrétariat, a recommandé que les assemblées de l'OMPI prennent acte des progrès accomplis par les programmes en 2016 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE 2016 :
RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

document WO/PBC/26/INF.1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR **PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

documents :
WO/PBC/26/3 et WO/PBC/26/9.

1. *Le Comité du programme et budget, ayant achevé une première lecture par objectif stratégique du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document WO/PBC/26/3) :*

i) a approuvé les modifications des exposés des programmes et du tableau des résultats proposées par les États membres dans les programmes 3, 4, 5, 8, 13 et 30;

ii) a prié le Secrétariat d'établir, pour la prochaine session du PBC, une version révisée du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i) et des dépenses de personnel tenant compte de la décision de la CFPI ainsi que du résultat des consultations entre les organisations basées à Genève et la CFPI à Vienne. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la clarification apportée par le conseiller juridique de l'OMPI;

iii) a pris note, notamment, des questions en suspens dans les programmes ci-après, appelant un complément d'examen à la prochaine session du Comité du programme et budget :

a) principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15; et

b) description et indicateurs d'exécution dans les programmes 9, 10, 20 et 32.

iv) a pris note du fait que les questions suivantes étaient renvoyées à la vingt-septième session du PBC :

a) diminution de 10% de la valeur de l'unité de contribution;

b) méthodologie de répartition entre les unions utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses en 2018-2019; et

c) conditions concernant la provision pour le financement d'une conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

2. *Le Comité du programme et budget, ayant examiné le plan-cadre d'équipement (document WO/PBC/26/9) pour 2018-2027 :*

i) a débattu en détail et approuvé les objectifs, les avantages escomptés et les facteurs déterminants des investissements dans les domaines des TIC, de la sûreté et de la sécurité et des locaux proposés dans le plan-cadre d'équipement pour 2018-2019, pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses;

ii) a souligné l'importance des projets d'équipement pour s'assurer que l'OMPI reste à même de remplir sa mission; et

iii) a renvoyé notamment l'examen de la question de la répartition entre les unions des projets proposés au titre du PCE 2018-2019 à la vingt-septième session du PBC.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

document WO/PBC/26/4 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé que les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, approuvent les modifications apportées à la politique en matière de placements (document WO/PBC/26/4 Rev.).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER ET DE SON RÈGLEMENT D'EXÉCUTION, Y COMPRIS LES MODIFICATIONS DU CADRE APPLICABLE AUX ACHATS

document WO/PBC/26/5.

Le Comité du programme et budget

- 1. a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver l'article 5.11 du Règlement financier, tel qu'il figure dans sa version modifiée à l'annexe I du document WO/PBC/26/5,*
- 2. a pris note i) des modifications apportées aux règles 105.12, 105.17, 105.18, 105.19, 105.26 et 105.27 du règlement d'exécution; ii) de la suppression des règles 105.13, 105.16, 105.21 et 105.23; et iii) de l'introduction de la nouvelle règle 105.17bis proposée, telle qu'elle figure à l'annexe I du document WO/PBC/26/5,*
- 3. a pris note des propositions de modification du Règlement financier et de son règlement d'exécution qui figurent à l'annexe II du document WO/PBC/26/5 et a demandé au Secrétariat de présenter, à la vingt-septième session du PBC, une version révisée de ces modifications qui tienne dûment compte des observations formulées par les États membres, et*
- 4. a demandé à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) d'examiner les modifications visées au point 3 ci-dessus et de présenter son point de vue à ce propos à la vingt-septième session du PBC.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR ASSURANCE MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

document WO/PBC/26/6.

- 1. Le Comité du programme et budget (PBC) a prié le Secrétariat de préparer pour la vingt-septième session du PBC un exposé sur les engagements au titre de l'AMCS assorti d'informations concernant les options explorées par l'OMPI en vue de financer ces engagements, de manière à contribuer à la poursuite des discussions sur cette question.*
- 2. Le PBC a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, de prier le Secrétariat*
 - i) de continuer à participer au groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service du Réseau Finances et Budget et*
 - ii) d'assurer le suivi des propositions spécifiques qui seront présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session et, sur la base de ces propositions, de présenter au PBC à sa vingt-huitième session des mesures concrètes eu égard aux engagements actualisés au*

titre de l'AMCS figurant dans les états financiers, compte tenu de la participation de l'OMPI au régime commun des Nations Unies.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR QUESTIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE

documents WO/PBC/26/8 et 10.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire présenté dans le document WO/PBC/26/8,*
- ii) a encouragé la poursuite des efforts de sensibilisation à l'intention des États membres concernant le processus de ratification des modifications apportées en 1999 et 2003 à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI et*
- iii) a prié le Secrétariat de rendre compte au PBC à sa vingt-huitième session de l'état de la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI

documents WO/PBC/26/7 et A/56/15.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris connaissance des présentations concernant les nouvelles propositions relatives à l'ouverture de bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal 2018-2019;*
- ii) est revenu sur une proposition pour l'exercice biennal 2016-2017; et*
- iii) a procédé à un premier échange de vues pour parvenir à une décision sur les nouveaux bureaux extérieurs en suspens pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019 et décidé de poursuivre les discussions à la vingt-septième session du PBC, en vue de faire une recommandation à l'Assemblée générale à sa session de 2017.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]

Comité du programme et budget

Vingt-septième session
Genève, 11 – 15 septembre 2017

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/27/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/27/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF
INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/27/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/27/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES
COMPTES

document WO/PBC/27/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du Rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/27/3).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA
DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/27/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/27/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA
MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/27/5.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du rapport (document WO/PBC/27/5),*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :*

*JIU/REP/2016/8 (recommandations nos 1 et 9);
JIU/REP/2016/7 (recommandations nos 1, 2, 3, 4, 6 et 7);
JIU/REP/2016/4 (recommandation n° 16);
JIU/REP/2016/2 (recommandation n° 1);
JIU/REP/2015/6 (recommandation n° 5);
JIU/REP/2014/2 (recommandation n° 6);
JIU/REP/2010/3 (recommandation n° 17)*

comme indiqué dans le rapport et

- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2016; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2016

document WO/PBC/27/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le rapport financier annuel et les états financiers pour 2016 (document WO/PBC/27/6).

b) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2017

document WO/PBC/27/7.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2017 (document WO/PBC/27/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES (POUR INFORMATION)

document WO/PBC/27/INF/1.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

documents WO/PBC/27/8, WO/PBC/27/9 et WO/PBC/27/13.

a) PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

document WO/PBC/27/8.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé son examen détaillé du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document WO/PBC/27/8,

i) a approuvé :

a) *un libellé révisé des principaux indicateurs d'exécution dans le programme 15;*

b) *les modifications apportées aux paragraphes 28, 29 et 30 par les États membres. Dans ce contexte, le PBC a pris note de la déclaration liminaire faite par le Directeur général à la vingt-septième session et des précisions apportées par le conseiller juridique de l'OMPI aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du PBC;*

c) *le maintien de la valeur de l'unité de contribution au même niveau qu'au cours de l'exercice biennal 2016-2017;*

ii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sur la base du point i); et

iii) est convenu d'examiner les questions en suspens à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

b) PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT POUR 2018-2027

document WO/PBC/27/9.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné la répartition entre les unions des projets proposés au titre du PCE 2018-2019, est convenu de poursuivre l'examen du plan-cadre d'équipement pour la période 2018-2027 à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINAL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ ET GLOBAL DE PLANIFICATION DES RESSOURCES (ERP) À L'OMPI

document WO/PBC/27/10.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) (document WO/PBC/27/10), notamment du fait que

- i) la mise en œuvre du portefeuille s'achèvera dans les limites du budget approuvé,*
- ii) le portefeuille sera clôturé en 2018,*
- iii) seuls les projets et les étapes qui ont été approuvés par le comité chargé de la mise en œuvre du portefeuille AIMS sur la base de critères spécifiques ont été mis en œuvre et*
- iv) les fonds non dépensés à la date de clôture du portefeuille seront reversés dans les réserves.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER

documents WO/PBC/27/11 et WO/PBC/27/14.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

1. a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver i) les propositions de modification des articles 2.14, 3.7, 3.13, 3.14, 5.3, 5.4, 5.7, 6.3, 6.7 et 10.1 du Règlement financier; ii) la suppression de l'article 6.6 du Règlement financier; et iii) l'introduction du nouvel article 2.14bis, reproduit dans l'annexe I du document WO/PBC/27/11;

2. a pris note i) des modifications apportées aux règles 101.1, 101.3.h) et j), 103.2, 104.4, 105.1, 105.6, 105.9, 105.33, 106.3, 106.7, 106.10 et 110.1 du règlement d'exécution; ii) de la suppression de la règle 106.12; et iii) de l'introduction des nouvelles règles 102.7 et 106.11bis proposées dans l'annexe I du document WO/PBC/27/11.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX
EXTÉRIEURS DE L'OMPI**

documents WO/PBC/27/12 et A/56/15.

Ayant examiné les documents WO/PBC/27/12 et A/56/15, le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a procédé à un échange de vues portant notamment sur la méthode à suivre pour parvenir à une décision sur les nouveaux bureaux extérieurs en suspens pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019;*
- ii) n'est pas parvenu à un consensus sur l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs; et*
- iii) a recommandé de poursuivre l'examen de la question au cours de la cinquante-septième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]